

*Ensemble pour notre
agriculture !*



**DOCUMENT
RÉSUMÉ**

FÉVRIER 2019

PORTRAIT

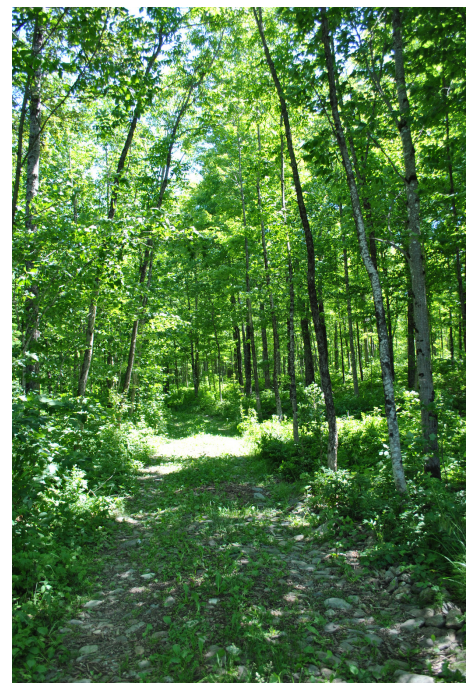
[QUELQUES ÉLÉMENTS]

PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA MRC

- La MRC des Etchemins se caractérise par une **faible densité** de la population, et les **projections démographiques** 2011-2036 sont estimées à **-9 %**;
- La structure économique des Etchemins se démarque par des **secteurs d'activité primaire et secondaire** en proportion importante;
- 32% des résidences de la MRC sont situées dans un **désert alimentaire** potentiel.

TERRITOIRE PHYSIQUE

- Les **sols**, majoritairement de classe 5 et 6 et généralement bien drainés, conviennent et représentent une **force pour plusieurs cultures** fourragères, horticoles, plantes médicinales, etc.;
- Les **milieux humides** couvrent entre 4 % et 11 % du territoire. Les perturbations dans Les Etchemins viennent principalement des activités sylvicoles et de villégiature en bordure des lacs;
- La MRC est à 85 % sous **couvert forestier**, principalement composé de sapin baumier et d'érable à sucre. La superficie forestière productive est en croissance et est située à 43 % en zone agricole permanente.



OCCUPATION DU TERRITOIRE

- La **zone agricole permanente** couvre **53 %** du territoire et les **303 entreprises agricoles** enregistrées occupent 33 % de la zone agricole, soit 18% du territoire;
- L'**affectation forestière** occupe la majeure partie du territoire (64 %) et de la zone agricole (52 %);
- Les **affectations agricole et agroforestière** sont présentes dans toutes les municipalités à l'exception de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Cyprien et Saint-Luc-de-Bellechasse;
- Bien que 37 % des résidences secondaires construites entre 2001 et 2016 se soient établies en zone agricole, la MRC considère la pression exercée par les nouvelles constructions sur sa zone agricole comme étant modérée et souhaite que soit facilité l'établissement de nouvelles résidences sur l'ensemble de son territoire, tout en protégeant ses terres agricoles dynamiques. Plus de **1200 constructions résidentielles sont présentement autorisées** dans le cadre des dispositions des décisions de l'article 59, auxquelles s'ajoutent les possibilités de construction en zone blanche;
- Entre 2010 et 2017, la superficie occupée par les boisés et les plantations forestières a beaucoup plus augmenté que celle occupée par les fermes en production végétale. L'analyse par photo-interprétation indique que **plusieurs superficies cultivées ont été abandonnées au profit des friches** entre 2005 et 2015.



ACTIVITÉS AGRICOLES

[GROSSO MODO]

- En 2017, on compte **490 producteurs agricoles** enregistrés et **19 fermes de plus** qu'en 2003;
- On retrouve beaucoup **plus de fermes en production végétale** (78 %) mais les fermes en **production animale totalisent 63 % des revenus** agricoles totaux;
- La **ferme individuelle** est la forme juridique la plus répandue auprès des 490 exploitants agricoles et 26 % de la superficie occupée par les fermes est louée;
- 55,7 % des exploitants sont âgés de **55 ans et plus**;
- Les EAE ont généré **41 264 334 \$** en 2017 et les revenus ont connu une **croissance annuelle de 5,4 %** entre 2003 et 2017;
- 64 % des EAE ont un **revenu inférieur à 50 000 \$**.

PRODUCTION ANIMALE



- La catégorie de production animale regroupe **67 fermes** (premier revenu déclaré);
- La **production porcine** (44 % des revenus de sa catégorie et 28 % des revenus agricoles totaux) a connu une **croissance importante** du nombre de têtes et des revenus générés entre 2003 et 2017;
- Les **productions laitières et bovines** ont également démontré une forte croissance de leurs revenus, malgré une diminution du cheptel et du nombre d'exploitations enregistrées sous ce type de production. Elles demeurent **les plus nombreuses** dans la catégorie de production animale;
- L'**élevage ovin** est en **croissance**. On trouve également de petits élevages caprins et apicoles sur le territoire.

PRODUCTION VÉGÉTALE

- La catégorie de production végétale regroupe **235 fermes** (premier revenu déclaré) et rapporte 37 % des revenus agricoles;
- L'**acériculture**, qui représente 220 fermes, rapporte 73 % des revenus de la catégorie des productions végétales et **27 % des revenus agricoles totaux**. Ce type de production connaît une croissance importante à tous les niveaux;
- En 2017, les **fermes sylvicoles enregistrées ont rapporté 15 % des revenus de la catégorie** de production végétale. Les revenus générés par l'ensemble des producteurs de bois sont cependant beaucoup plus importants, et ce type d'exploitation est en croissance;
- La culture des **céréales et oléagineux, des fourrages et des pâturages** est surtout une activité secondaire et complémentaire, rapportant peu de revenus mais occupant **45 % de la superficie cultivée** par l'ensemble des fermes en production végétale;
- Les autres productions végétales rapportent 12,6 % des revenus de cette catégorie malgré une petite superficie cultivée;
- Bientôt 39 entreprises seront détentrices d'une **certification biologique** dans la MRC.



INVESTISSEMENTS ET VENTES AGRICOLES

- Le **capital agricole** a une valeur marchande de **225 666 881 \$** et le ratio des dépenses aux revenus pour l'ensemble des exploitations (excluant les produits forestiers vendus) est de 0,79, soit supérieur à la moyenne canadienne;
- Les ventes agricoles, peu nombreuses, affichent une moyenne de 3700 \$ l'hectare, ce qui est **nettement inférieur au prix des ventes agricoles à l'échelle régionale**. Les **ventes d'érablières et de boisés sont beaucoup plus nombreuses**, affichant un taux moyen de 7000 \$ et 3000 \$ l'hectare;
- Les bâtiments agricoles représentent jusqu'à 6 % de la valeur totale des bâtiments selon les municipalités. 415 permis de construction et de rénovation agricoles ont été octroyés entre 2003 et 2016.

EMPLOIS ET RELÈVE

- Le secteur primaire regroupe **680 emplois**;
- **28 %** des fermes affirment avoir une **relève agricole**. Le **transfert familial** est le mode d'établissement le plus populaire.

MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE



- L'agriculture est multifonctionnelle en allant au-delà de sa fonction nourricière. Elle contribue à la **beauté des paysages**, à la **préservation du patrimoine naturel et bâti**, à la **dynamisation du milieu**, à l'**économie locale** et à la **santé de sa communauté**;

SECTEURS SECONDAIRE ET TERTIAIRE

- La **transformation agroalimentaire** est effectuée par **21 entreprises agricoles à la ferme** et **11 entreprises extérieures à la ferme**, dont cinq abattoirs et boucheries;
- La MRC compte **trois** des 42 **usines de sciage** du bois de la région;
- On trouve essentiellement des commerces œuvrant dans le secteur agroalimentaire qui s'inscrivent dans les circuits longs. **L'agrotourisme et les circuits courts sont peu présents et développés**;
- La mise en marché du **bois à pâte**, lequel est transformé à l'extérieur de la région, transige par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec;
- La plupart des **commerces et services spécialisés** en agriculture sont situés à l'**extérieur de la MRC** mais desservent le territoire;
- La **demande** est **favorable** pour les **aliments sains**, le **porc canadien**, le **sirop d'érable**, le **bio** et les **produits forestiers non ligneux**. Le **bois de sciage** reprend également en importance.



LES ENJEUX

- Les principaux enjeux d'ordre économique sont la **pénurie de main d'œuvre**, le **manque de relève** et la **rentabilité** des entreprises agricoles;
- Les **obstacles au transfert d'entreprise** sont nombreux, autant pour la relève (accessibilité à la terre, disponibilité et gestion des quotas de production, politiques règlementaires) que pour le cédant;
- Les principaux enjeux d'ordre social sont la **cohabitation des usages**, le **manque de reconnaissance** de la profession et la **détresse psychologique** ressentie par certains producteurs;
- Les principaux enjeux environnementaux concernant l'agriculture sont relatifs aux **pesticides et intrants chimiques**, aux **matières résiduelles**, à la **ressource énergie**, aux **ravageurs des forêts** et **feux de forêt** ainsi qu'aux **changements climatiques**;
- Les **changements climatiques** combinent une liste de **nouvelles opportunités et menaces** pour l'agriculture sur le territoire. La mise en place de mesures d'adaptation est la meilleure façon de limiter les risques et de favoriser les bénéfices potentiels associés à l'évolution du climat.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

- Les différents secteurs touchant à l'agriculture bénéficient de **nombreuses mesures de soutien technique et financier** offertes par les organismes publics et parapublics de même que par les organisations de producteurs. Or ces mesures sont **dispersées et difficiles à connaître** pour les producteurs;
- Les services de première ligne en ce qui a trait au démarrage ou au développement d'un projet agricole sont la **MRC**, l'**UPA**, le **MAPAQ** et le **Carrefour Jeunesse-Emploi**;
- Toutes les **formations en agriculture** s'offrent **à l'extérieur de la MRC**.

CADRE LÉGISLATIF ET DE PLANIFICATION

- Le régime de protection du territoire agricole est institué par **la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme** (LAU) et la **Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles** (LPTAA);
- Agissant à différentes échelles, les documents de planification doivent répondre à la **règle de conformité** avec les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT);
- L'application des politiques nécessaires au développement du secteur agroalimentaire et le partenariat avec l'industrie bioalimentaire à l'échelle du Québec relève du **MAPAQ**;
- Les **produits du lait, de poulet et de dindons, les œufs de consommation et les œufs d'incubation** sont assujettis au **système national de la gestion de l'offre**. La mise en marché de ces produits, de même que celle du sirop d'érable et de l'eau d'érable en vrac et du bois de qualité pâte, transige par les organisations responsables respectives;
- La **Loi sur la qualité de l'environnement** compte plusieurs règlements encadrant la production agricole, notamment le **Règlement sur les exploitations agricoles** (REA);
- L'**UPA** est l'**unique syndicat** accrédité représentant les producteurs agricoles du Québec. De nombreuses organisations affiliées représentent également les producteurs selon leur type de production;
- La **gestion de la forêt publique** est encadrée par **la Loi sur les forêts**. L'**aménagement de la forêt privée** est assujéti au **règlement régional no 115-13** de la MRC, et l'**Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches** (AMVAP) administre le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- Plusieurs exercices de planification et projets touchant à l'agriculture ont été réalisés aux échelles locale et territoriale. Le PDZA tient compte des efforts de planification l'ayant précédé.



DIAGNOSTIC

DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROFORESTERIE

[QUELQUES ÉLÉMENTS]

FORCES

- **Forêt productive** (acériculture et sylviculture);
- **Faible coût** et **disponibilité des terres**;
- **Revenus** générés par les fermes **importants et en croissance**;
- **Dynamisme de l'investissement** en agriculture;
- **Nombre important d'exploitants** agricoles et **secteur primaire fort**;
- **Paysages préservés** et **terrains isolés**;
- Fort **potentiel de construction résidentielle** en zone agricole (article 59);
- Noyau énergétique d'**acteurs de changement**.

FAIBLESSES

- **Préparation de la terre** pouvant être onéreuse;
- **Méconnaissance** des **terres à vendre et en friche**;
- **Manque** de **propriétaires** agricoles et forestiers **exploitants**;
- **Accès à la propriété difficile** en raison de la configuration et de la grandeur des lots;
- **Diminution des superficies cultivées** au fil du temps;
- Augmentation des **essences pionnières** (sapin, peuplier faux-tremble);
- Peu de **transformation agroalimentaire** et de **circuits courts**;
- **Absence de lien social** entre les consommateurs et les producteurs locaux;
- Peu d'offre en **formation agricole** sur le territoire;

OPPORTUNITÉS

- Possible **remise en culture** de terres en friche;
- Intérêt pour l'établissement de **petites fermes** et pour l'**agriculture à temps partiel**;
- **Potentiel agronomique** pour **cultures émergentes et à valeur ajoutée** (cultures biologiques, bleuets, lin, plantes médicinales, triticales) ainsi que pour la **production de semences**;
- Implantation d'**agriculture soutenue par la communauté**;
- Plusieurs **cultures** horticoles **non assujetties au REA**;
- Opportunités entrevues par les **changements climatiques**;
- Importance de l'**achat local** reconnue par la communauté;
- **Proximité** des **bassins de population** de Saint-Georges et de Lac-Échemin
- Plusieurs **programmes de soutien financier**, notamment pour la mise en valeur des friches et la mise en valeur des forêts privées;
- Déploiement du **service L'ARTERRE** en Chaudière-Appalaches;

MENACES

- Mauvaise **réputation des sols**;
- **Ravageurs des forêts** et autres menaces entrevues par les **changements climatiques**;
- **Cohabitation des usages** (villégiature et agriculture notamment);
- Établissement sur de petites superficies limité par le **zonage agricole**;
- **Reboisement des friches cultivables**;
- **Fin** du marché du **bois à pâte**;
- Obstacles au **transfert d'entreprise**;
- **Accessibilité à la terre** par la relève;
- **Pression politique** à l'**assouplissement du zonage** agricole;
- Limites à l'augmentation des superficies cultivées par le **REA**;
- **Méconnaissance de la MRC** par le reste de la province.

ENJEUX PRIORITAIRES

AUXQUELS SAURA RÉPONDRE LE PLAN D'ACTION

- Perception et connaissances relatives aux terres agricoles et aux caractéristiques physiques dans Les Etchemins
- Investissements, remise en état et mise en valeur des terres en friche
- Adaptation aux changements climatiques
- Développement des potentiels de culture
- Cohésion sociale et appartenance identitaire au milieu
- Vitalisation du territoire
- Maintien des acquis en agriculture
- Saisir les tendances agroalimentaires
- Développement de la transformation agroalimentaire et des produits du bois à faibles dimensions
- Consolidation de l'achat local
- Soutien et facilitation de la mise en marché à l'échelle locale
- Obstacles au transfert d'entreprise et à l'établissement pour la relève
- Communication adaptée pour faire connaître l'information aux producteurs
- Conservation des paysages agroforestiers
- Exploitation du potentiel d'habitation en zone agricole
- Mobilisation et implication des acteurs de changement
- Concertation entre les acteurs municipaux



ÉNONCÉ DE VISION



« En 2035, la MRC des Etchemins réalise son plein potentiel et valorise des pratiques agricoles et agroforestières innovantes et actuelles tout en maintenant ses acquis. Elle mobilise de pair ses producteurs, ses transformateurs et ses citoyens de façon à construire des relations ouvertes, saines et gagnantes »



PLAN D'ACTION

2019-2023

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1

Propulser la pratique de l'agriculture et de l'agroforesterie

2

Accroître le potentiel de multifonctionnalité de l'agriculture

3

Appuyer le développement de la transformation et de la mise en marché des produits agroalimentaires et forestiers

4

Favoriser des liens de communication forts et adaptés

MESURES DE SUIVI PRÉLIMINAIRES

- Mettre en place un comité de suivi du PDZA
- Embaucher un conseiller agroalimentaire
- Adopter une stratégie de communication pour diffuser le PDZA

ORIENTATION 1

- 1.** Tenir un répertoire des terres en exploitation, des entreprises en location/vente/transfert et des terres en friche, incluant une cartographie pour chaque municipalité
- 2.** Développer une stratégie d'occupation du territoire et adresser une nouvelle demande à la CPTAQ en vertu de l'article 59
- 3.** Faire connaître les potentiels agronomiques du territoire et les opportunités de développement et de marchés aux producteurs, aux futurs producteurs et aux étudiants des programmes en agriculture
- 4.** Faire la promotion des possibilités d'installation en agriculture dans la campagne de promo-séduction de la MRC
- 5.** Rendre plus accessibles les services d'un agronome pour accompagner les propriétaires souhaitant investir dans la mise en valeur de leur parcelle en friche
- 6.** Adopter des pratiques adaptées aux changements climatiques
- 7.** Adresser une demande de modification du Règlement sur les exploitations agricole (REA) dans Les Etchemins au Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC)
- 8.** Organiser des formations continues à proximité avec le Collectif régional en formation agricole de sorte à faciliter l'accessibilité aux formations
- 9.** Organiser des séjours exploratoires à l'extérieur du territoire portant sur des filières spécifiques et inviter des ressources spécialisées
- 10.** Adhérer au Programme de réflexion sur l'avenir de l'entreprise pour les 50 ans et plus du Réseau Agriconseils
- 11.** Formaliser le comité de suivi du PDZA en organisme à but non-lucratif (OBNL)
- 12.** Mettre en place une plateforme de coaching agricole

ORIENTATION 2

- 13.** Développer un projet à potentiel agrotouristique pouvant contribuer à l'identité du milieu
- 14.** Faire la promotion des possibilités de construction résidentielle en zone agricole liées à l'article 59
- 15.** Intégrer les citoyens dans les projets et les activités agricoles

ORIENTATION 3

- 16.** Mettre sur pied un marché public estival arrimé avec un événement annuel mettant en valeur nos producteurs agricoles
- 17.** Sensibiliser à l'achat local
- 18.** Développer une stratégie d'achat local permettant de faciliter l'entrée des produits locaux et leur accès par des consommateurs dans les marchés de détails et dans les services de restauration et d'alimentation
- 19.** Soutenir les initiatives collectives de commercialisation et de distribution en circuit court (paniers de légumes, marchés publics, etc.)
- 20.** Organiser une activité de réseautage entre producteurs, transformateurs, restaurateurs, distributeurs et la relève

ORIENTATION 4

- 21.** Inclure le PDZA et l'agriculture au plan de communication de la MRC
- 22.** Mettre sur pied un projet éducatif en agriculture et en foresterie dans différents milieux scolaires et éducatifs

Pour consulter la version intégrale du PDZA des Etchemins et pour suivre sa mise en oeuvre, rendez-vous sur www.mrcetchemins.qc.ca